**–– –** 

**APPEL A PROJETS FONDS SOCIAL EUROPEEN – LA MEF MSA – 2017**

[www.mef-mulhouse.fr](http://www.mef-mulhouse.fr) rubrique Appel à projets 2017-2018

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | | Lancement de la nouvelle programmation des fonds européens gérés par la Mef Mulhouse Sud Alsace pour la période 2017-2020. L’Etat, par délégation de gestion, a renouvelé sa qualité d’organisme intermédiaire, à la Maison de l’emploi et de la formation du pays de la région mulhousienne. La convention de subvention globale est en cours de signature.  La délégation de gestion à l’organisme intermédiaire porte sur 2 axes :  **Axe 3 : objectif thématique : 9.1.**   * + **Objectif spécifique 1 :**   + **Dispositif 8 de la subvention globale** : **PLIE** * Augmenter les parcours d’insertion dans le Plie (plan local pour l’insertion et l’emploi et la levée des freins à l’accès à l’emploi et la formation pour ces publics (se référer aux protocoles d’accord du Plie ainsi qu’à l’accompagnement Plie.) * Actions concernant la levée des freins à l’accès à l’emploi ou la formation professionnel réalisées dans le cadre d’un accompagnement individualisé d’insertion professionnelle.   + **Dispositif 9 de la subvention globale : Hors Plie** * Augmenter les parcours d’insertion destinés aux publics (hors cadre du Plie) habitant des quartiers politique de la ville (mais également aux habitants présentant de réelles difficultés d’insertion professionnelle et sociale sur le territoire) * Et les actions concernant la levée des freins à l’accès à l’emploi ou la formation professionnel réalisées dans le cadre d’un accompagnement individualisé d’insertion professionnelle.   + **Objectif spécifique 2 :**   + **Dispositif 10 de la Subvention Globale** * Mise en œuvre de la clause sociale dans les marchés publics à destination des publics éligible à la clause d’insertion.   + **Objectif spécifique 3 :**   + **Dispositif 11 de la Subvention Globale : Animation du Plie** * Coordination du dispositif du Plie, mise lien études de projets liés à l’insertion professionnelle des publics fragilisés, diagnostics du dispositif et/ou évaluation, pilotage et mise en réseau, programmation des opérations de parcours et de levée des freins   **Axe 2 : priorité d’investissement 8.5. adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs.**   * **Objectif spécifique 1 :** * **Dispositif 7 de la subvention globale** - GPECT |
| Dispositifs concernés par l’appel à projets Externe | * Le présent appel à projets concerne : les dispositifs 8, 9 de la subvention globale  Les autres dispositifs sont gérés directement par La MEF Mulhouse Sud Alsace dans le cadre de la réalisation de ses missions : dispositif 7, et 10 et 11 | |
| Comment déposer son dossier de demande de subvention. | * **Tous les dossiers feront l’objet d’un dépôt** sur la plateforme web :mademarchefse.fr   Pour toutes les demandes concernant le dépôt ou le montage du dossier :  Contact : Laurence Oppenot  [l.oppenot@mef-mulhouse.fr](mailto:l.oppenot@mef-mulhouse.fr) et ligne directe : 06 84 62 63 35 LA MEF Mulhouse Sud Alsace avant le dépôt des dossiers | |
| Délai de dépôt des dossiers de demande de subvention FSE | * Pour les opérations de référents Plie : 31/03/2017 dernier délai. (possibilité de montage sur 2 ans) * Pour les autres opérations de levée des freins dans le cadre du Plie : 30/6/2018 * *Pour les autres opérations : le dépôt doit être réalisé au plus tard 6 mois avant la fin de l’opération, et l’opération ne doit pas être terminée au moment du dépôt du dossier.* | |
| Modalités de sélection des dossiers | * **Cohérence par rapport aux objectifs poursuivis :** Les offres des opérateurs candidats seront analysées selon la pertinence de leurs propositions par rapport aux objectifs de l’appel à projet * **Capacité technique :** L’organisme candidat doit justifier des compétences dans le domaine auquel il répond, de sa connaissance des publics visés, de l’environnement économique et es partenaires potentiels pouvant agir dans les domaines de l’insertion sociale et professionnelle. La démarche d’accompagnement, les méthodes et outils devront être adaptés. * **Proportionnalité des moyens :** Les moyens de l’opérateur devront être en adéquation avec les nécessités de l’opération proposée. Concernant les moyens humains, la présentation précisera la répartition des temps affectés à chaque tâche à l’opération. * **Capacité financière :** L’organisme candidat devra pouvoir justifier d’une capacité financière suffisante en regard du poids du montant de l’opération dans le budget de la structure * **Proportionnalité de financement sollicité :** Le rapport entre les résultats attendus et le montant du financement sollicité sera analysé. Une attention particulière sera apportée à la capacité des opérateurs à mobiliser les contreparties du FSE afin de garantir le principe d’additionnalité du FSE * **Respect des conditions de l’appel à projets :** Ce critère porte sur le respect des conditions de l’appel à projets notamment relatives à la mobilisation de financement du FSE, et plus particulièrement la prise en comptes des principes horizontaux et le respect des limites temporelles de l’appel à projet, soit à compter du 1er janvier 2017. | |
| Suivis des indicateurs des participants pour les subventions liées au participants | * Au 31/12/2018**, le nombre de participants à intégrer sur les opérations depuis le 01/01/2014 est de**   **1884** chômeurs et **1729** inactifs (Se reporter à la définition du BIT pour les opérations hors cadre du PLIE : *www.mef-mulhouse.fr Rubrique Appel à projets 2017*)   * Obligation de saisie des indicateurs d’entrée sur l’opération * Obligation de saisie des indicateurs de sortie de l’opération * Saisie des informations au fil de l’eau dans la plateforme mademarchefse.fr * (à partir d’un système informatique propre à l’opérateur : déclaration CNIL, ou à partir du questionnaire DGEFP, en ligne sur notre site : www.mef-mulhouse.fr ***rubrique Appel à projets 2017***) * *L’opérateur est responsable de la bonne tenue des remontées* d’information dans mademarchefse.fr | |
| Respect des règles de publicité et de communication européenne | * L’opérateur s’engage à faire mention dans les documents, sur le lieu de travail de l’affichage du logo européen sur une feuille de taille minimum A3 et mentionnant les projets financés dans le cadre du financement européen   Les logos et règles de publicité sont disponibles sur le site mef-mulhouse.fr/Rubrique appel à projets 2017 | |
| Respect des principes transversaux liés aux financements européens inscrits dans le programme opérationnel national « Emploi et inclusion en métropole »2014-2020 | * Egalité Femme Homme * Egalité des chances et non-discrimination * Développement durable (uniquement sur le volet environnemental) | |
| Tenue d’une comptabilité séparée et/ou Analytique | Les actions cofinancées par le FSE doivent faire l’objet d’une comptabilité séparée ou d’une codification comptable adéquate. Un système extracomptable par enliassement des pièces justificatives peut être retenu s’il est accompagné d’une liste récapitulative des pièces, d’un tableau de synthèse par poste de dépenses et, le cas échéant, d’une note explicative des clés de répartition utilisées. | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A/ Augmenter le nombre de parcours intégrés d’accès à l’emploi des publics très éloignés de l’emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale hors dispositif Plie | | **2 types d’opérations :**   1. **Augmenter l’accompagnement de publics en difficulté sociales/professionnelles ne permettant pas un accès direct à l’emploi** 2. Opérations de levée des freins |
| Habitants des territoires concernés | * Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) (\*) (consulter la liste des communes en cliquant sur le lien suivant : *www.mef-mulhouse.fr Rubrique Appel à projets 2017)*   (\*) a compter du 1er janvier 2017, la communauté de communes Porte de France Rhin Sud sera intégrée à la Communauté d’agglomération de communes : Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) | |
| [Publics](http://r.office.microsoft.com/r/rlidCommunity?clid=1033&app=winproj.exe&ver=12) concernés | Toutes les personnes en situation, ou menacées, de pauvreté, en âge d’intégrer le marché du travail et confrontées à des difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités d’un retour à l’emploi durable : par exemple, compétences et savoirs de base peu ou mal maîtrisés, très faible niveau de formation/qualification, personnes confrontées à des problèmes de logement, de santé, de mobilité, de garde d’enfants, personnes en situation de handicap... Les personnes bénéficiaires de minima sociaux présentent généralement ces caractéristiques cumulées mais d’autres catégories de personnes en situation ou menacées de pauvreté sont également visées, dès lors qu’elles cumulent des freins professionnels et sociaux d’accès à l’emploi.  Chômeurs ou inactifs (voir définition en cliquant sur le lien suivant**:** *www.mef-mulhouse.fr Rubrique Appel à projets 2017)* | |
| Qui peut déposer une candidature | Les structures offrant des solutions pour la levée de freins sociaux ou professionnels à l’emploi… ainsi que les employeurs, leurs réseaux, les partenaires sociaux et branches professionnelles, les établissements publics et privés | |
| B/ La levée des freins pour les publics dans un parcours d’insertion professionnelle à faible niveau de qualification | | **2 types d’opérations :**   1. L’accompagnement de publics en difficulté sociales/professionnelles ne permettant pas un accès direct à l’emploi 2. **Opérations de levée des freins**   **Cofinancement à hauteur de 50 % du coût total de l’opération maximum** |
| Habitants des territoires concernés | * Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) (\*) (voir carte des communes = cliquer sur le lien suivant : *www.mef-mulhouse.fr Rubrique Appel à projets 2017*   (\*) a compter du 1er janvier 2017, la communauté de communes Porte de France Rhin Sud sera intégrée à la Communauté d’agglomération de communes : Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) | |
| Types d’opérations recherchées | * caractériser la situation de la personne, identifier ses besoins et élaborer avec elle son projet professionnel, en privilégiant les diagnostics pluridisciplinaires et partagés ; * lever les freins sociaux à l’emploi notamment par des mesures d’acquisition des compétences de base (notamment dans le domaine des TIC), d’aide à la mobilité, de garde d’enfants…, en soutenant leur mise en œuvre lorsque les solutions n’existent pas ou de manière insuffisante dans le territoire considéré et dès lors que ces actions s’inscrivent dans un parcours d’accompagnement vers l’emploi. | |
| Types de publics concernés | Chômeurs ou inactifs (voir définition en cliquant sur le lien suivant : *www.mef-mulhouse.fr Rubrique Appel à projets 2017)* | |
| Qui peut déposer une candidature | Les structures offrant des solutions pour la levée de freins sociaux ou professionnels à l’emploi… ainsi que les employeurs, leurs réseaux, les partenaires sociaux et branches professionnelles, les établissements publics et privés | |